

Bienvenue à l'école Les Petits Cailloux de Saint Hilaire de Loulay

Rue des Marches de Bretagne
85600 Saint Hilaire de Loulay

Directrice : Mme CORVELLEC Laurie

☎ 02.51.94.25.29

@ ce.0851349e@ac-nantes.fr

<http://epu-petitscailloux-loulay-85.ac-nantes.fr/>



LES HORAIRES D'ACCUEIL

de 9h00 à 12h00

de 13h40 à 15h55

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI et le MERCREDI MATIN

Les enseignants accueillent les enfants **10 minutes** avant l'entrée en classe. Ils assurent les sorties (parents / TAP).

Après la classe, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont mis en place par la mairie de Saint Hilaire de Loulay.

Pour l'année 2015-2016, la participation aux TAP est facultative et gratuite.

L'encadrement et la surveillance des enfants pendant les TAP sont assurés par des personnels communaux (ATSEM et personnel de la Maison de l'Enfance).

L'ÉCOLE PUBLIQUE

Un principe :

- La gratuité de l'enseignement

Notre force :

- Un enseignement de qualité
- Un réseau d'écoles, de collèges et de lycées de proximité

Nos valeurs :

- L'accueil de tous
- La réussite de chacun
- La laïcité
- Le respect des différences

Notre métier :

Accueillir, instruire, éduquer, accompagner chaque enfant pour qu'il trouve sa place dans la société de demain.

Notre action :

Faire acquérir à tous nos élèves un socle commun de connaissances indispensables pour leur réussite future :

- respect des programmes,
- pédagogie diversifiée,
- utilisation de l'outil informatique.

Éduquer à la citoyenneté et au respect des règles de vie.

Ouvrir sur le monde :

- activités artistiques, culturelles et sportives.

École les Petits Cailloux

Inscriptions :

Pour une inscription en maternelle, l'enfant peut être inscrit **s'il a deux ans révolus à la rentrée**. Il doit être propre et psychologiquement prêt à la vie en collectivité.

La directrice reçoit les parents sur rendez-vous tout au long de l'année.

Il suffit de prendre contact par téléphone au 02.51.94.25.29.

Une visite des locaux et un entretien avec les enseignants seront proposés.

Pensez à apporter le carnet de santé de votre enfant, le livret de famille et le certificat de radiation de la précédente école si votre enfant a déjà été scolarisé.

Les Locaux :

L'école Les Petits Cailloux comporte huit classes.

Les 3 classes de maternelle se situent au rez-de-chaussée. Les classes d'élémentaire sont à l'étage.

Les classes de PS et de MS possèdent chacune un dortoir.

Au rez-de-chaussée, l'école possède une bibliothèque et une salle de motricité. A l'étage, les élèves peuvent bénéficier d'une salle d'art visuel. Les classes de CE2, CM1 et CM2 peuvent travailler avec un vidéoprojecteur interactif.

Pendant les récréations, des vélos et des ballons sauteurs sont mis à disposition des petits. Les grands ont accès au terrain multisport.

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Direction : Mme CORVELLEC Laurie

Toute petite section (TPS) / Petite section (PS) :

Mme CORVELLEC Laurie / Mme FONTENEAU Ludivine
Mme TESSEREAU Florence (ATSEM)

Moyenne section (MS) / Grande section (GS) :

Mme MORENNE Maryline / Mme FONTENEAU Ludivine
Mme TESSON Corinne (ATSEM)

Grande section (GS) :

Mme LAGARDE Emilie
Mme HARTZ Emmanuelle (ATSEM)

CP : Mme ALVERNHE Aurélie

CE1 : Mme SELLIER Maiwenn

CE2 : Mme JAUNET Virginie

CM1 : Mme JANNIERE Fabienne

CM2 : Mme PERRAUDEAU Hélène

LES ACTIVITES

Le projet d'école :

Conduit sur quatre ans (2014/2017), il oriente les objectifs pédagogiques de l'école à partir d'axes prioritaires définis par l'Éducation Nationale et à partir d'évaluations de besoins spécifiques à l'école.

Les activités sportives :

- * Rencontres sportives régulières avec les écoles publiques du secteur et le collège (cross, pentathlon, rencontres danse...).
- * Séance hebdomadaire à la piscine de Montaignu destinée au cycle 2 pour sensibiliser les enfants au milieu aquatique.

Les animations et activités diverses possibles :

- * Visites variées (par exemple : ferme, maison de la rivière et du pêcheur, château de Tiffauges, parc ornithologique, centre de tri des déchets...)
- * Spectacles (cinéma, groupes théâtraux, concerts)
- * Rencontres avec d'autres écoles
- * Animation autour des déchets
- * Animation de prévention routière
- * Projet de reportages d'information (vidéos disponibles sur le site internet de l'école)
- * Préparation du spectacle de l'école

Les actions culturelles :

- * Chaque année, les élèves de cycle 2 bénéficient d'un éveil musical grâce à un intervenant du Conseil général.
- * Les élèves de cycle 3 bénéficient d'un intervenant du Conseil général en musique ou en danse et assistent à des concerts.
- * Un après-midi, tous les 15 jours, les élèves de cycle 2 et 3 bénéficient de la présence d'un stagiaire britannique qui les initie à la langue anglaise (en plus de l'enseignement de l'anglais dispensé dans les classes par les enseignantes).
- * Un animateur de la communauté de communes dispense des notions de sécurité routière.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Sa composition :

- * Le directeur de l'école, président,
- * Les professeurs des écoles,
- * Les parents, en nombre égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus, pour une année, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- * Le Maire ou son représentant et le Conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- * Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale,
- * L'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Peuvent être invités : les membres du Réseau d'Aides, le médecin scolaire, les assistants sociaux, les ATSEM.

Son rôle :

Le Conseil d'école **vote** le règlement intérieur de l'école.

Il **donne son avis** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- * les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
- * l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- * les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés,
- * les activités périscolaires,
- * la restauration, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Il est **informé** sur :

- * la composition des classes,
- * le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques,
- * les conditions dans lesquelles les enseignants organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Il **statue** sur proposition de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du Projet d'école.

Il **donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Ses Réunions :

Au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation du résultat des élections, sur un ordre du jour adressé au moins 15 jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

CALENDRIER SCOLAIRE

	zone A	zone B	zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	lundi 31 août 2015		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	mardi 1 ^{er} septembre 2015		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 13 février 2016 Reprise des cours : lundi 29 février 2016	Fin des cours : samedi 6 février 2016 Reprise des cours : lundi 22 février 2016	Fin des cours : samedi 20 février 2016 Reprise des cours : lundi 7 mars 2016
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 9 avril 2016 Reprise des cours : lundi 25 avril 2016	Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Reprise des cours : lundi 18 avril 2016	Fin des cours : samedi 16 avril 2016 Reprise des cours : lundi 2 mai 2016
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : mardi 5 juillet 2016		

Les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Centre Péri-scolaire :

Géré par la **Maison de l'Enfance**

☎ 02.51.46.47.22

@ maisondelenfance@sainthilairedeloulay.fr

Transports Scolaires :

Géré par le **Conseil Général**

☎ 02.51.34.48.48

Mairie :

rue du chemin neuf

St Hilaire de Loulay

☎ 02.51.48.92.92

Inscription aux TAP :

tap@sainthilairedeloulay.fr

Restaurant Scolaire :

Géré par l'association

Familles Rurales

En cas d'absence :

☎ 02.51.94.25.26

Renseignements et inscription :

☎ 02.51.48.89.19

Inspection Départementale de l'Éducation Nationale :

IEN : Mr Paré

16 Bd Auguste Durand

85600 Montaigu

☎ 02.51.94.02.40

Réseau d'Aides Spécialisées (RASED) :

Psychologue scolaire : Mme PIC
Sophie

16 Bd Auguste Durand

85600 Montaigu

☎ 02.51.46.43.09

Association des Parents d'Elèves :

Rue des Marches de Bretagne

85600 St Hilaire de Loulay

Président : Mr YDIER Mickaël

@ : fcpe.lespetitscailloux@outlook.fr

Médecine Scolaire :

Centre médico-scolaire

3, rue des Jardins

85600 Montaigu

☎ 02.51.46.31.33